

Rapport de gestion de la société GrandsEnsemble SCOP SA à capital variable

Sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021, adopté par le Conseil d'administration du 02/06/2022

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ 3

1- En résumé, bilan moral	3
2- Résultats économiques et financiers	
Recherche et Développement	6
Information sur les délais de paiement	-
Rappel des résultats des cinq derniers exercices	
Modalités de calcul de la contribution coopérative	
Actions mises en œuvre pour l'accompagnement des entrepreneurs salariés et budget consacré	
Prêts consentis par la société à des tiers	
Succursales – filales – participations – participations croisées	
Prises de contrôle	10
Cession d'actifs significatifs	10
Évolution du sociétariat	10
Rappel des dividendes distribués	1
Dépenses non déductibles fiscalement	1
Activités polluante et à risque	1
Observations du Comité Social et Economique	1
Contrôle du Commissaire aux Comptes	12
Révision coopérative	12
Présentation des comptes annuels	12
Affectation du résultat	12
Accord sur les augmentations de capital au-delà de l'engagement de souscription	
3- Gouvernement d'entreprise	13
Liste des fonctions et mandats exercés par les dirigeants	
Option choisie pour l'exercice de la Direction Générale	13
4- Conventions réglementées	13

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

1- En résumé, bilan moral

L'année 2021 a vu la continuité du plan de restructuration de Grands Ensemble avec 28 chantiers ouverts.

Après le changement de présidence (7 juin), le nombre de ces chantiers prioritaires (28 initialement) a été ramené à 7 lors d'une séance de co-construction le 10 juillet 2021 :

- 1) Changement d'outil de gestion (passage de Winscop à Louty : effectif au premier janvier 2022)
- 2) Allégement de la masse salariale : ce chantier a été amorcé à la rentrée de septembre 2021 dans une logique commune au sein de l'Unité économique et sociale (UES) qui nous lie avec Smart et Alterna et à dû être repris à l'échelle de chaque entité fin février 2022 du fait du redressement judiciaire de Smart. La procédure adaptée à Grands ensemble visant 7 départs licenciements sous formes de départ volontaire est en cours d'achèvement.
- 3) Raccourcissement des circuits de décision et fin de la mutualisation des équipes de direction avec Smart en Belgique. Nomination le 03 novembre 2021 d'une nouvelle directrice générale.
- 4) Relance des partenariats avec des structures partenaires régionales : des rencontres ont pu être organisées dès l'été 2021 avec la Région Hauts de France, principal financeur public de nos activités (CAPE). Un apurement de la situation antérieure a pu être effectué (versements non réclamés, bilans à fournir... parfois sur des dossiers remontants à 2017).
- 5) Sur le plan des partenariats opérationnels, il est à noter le partenariat qui s'est (re)noué avec les autres CAE de la région et même la création d'une stratégie commune, à partir de la journée-évènement du 19 novembre. En 2022, cela aboutit à un manifeste commun avec des axes de travail communs comme : la formation, la mutualisation de moyens et de postes autour

de la communication par exemple, des thématiques communes autour des métiers du développement durable et des interopérabilités sur le thème des services à la personne.

- 6) Sur le plan coopératif : nous avons pu mener la première révision coopérative quinquennale de Grands Ensemble depuis sa création. Ce travail a été réalisé avec l'URSCOP lors de l'été 2021 avec, à la clé, une ré-inscription de GE en tant que SCOP sur la liste ministérielle (qui reconnaissent notre statut SCOP).
- 7) La recherche de financements pour la relance : Après un travail important d'élaboration d'un plan de relance (juin- octobre 2021), nous avons pu obtenir un soutien financier de SmartBe étalé sur 2 ans. Ce soutien, important, n'est pas suffisant pour restructurer pleinement nos fonds propres, mais nous permet d'envisager la poursuite de l'activité grâce à un relèvement du niveau de trésorerie. En complément de ce soutien, nous mettrons en place les mesures permettant une reconstitution des fonds propres et la recherche de nouveau partenaire notamment au travers de l'augmentation du niveau de contribution coopérative.

Il faut saluer le courage et les compétences de l'équipe permanente et des administrateur-trice-s sur ces chantiers et dans une période d'incertitudes qui nous a tous pesé.

2- Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 6 095 587 € contre 5 330 602 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'établissent pour 2021 à 6 475 389 € contre 5 998 357 € l'année précédente. Ces produits comprennent des subventions d'exploitation en diminution de 45 %

Compte tenu de la structure des activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Autres achats et charges externes	2 186 726 €
Impôts et taxes	97 663 €
Salaires et traitements	3 335 748 €
Charges sociales	989 629 €
Dotations aux provisions	369 772 €

Le compte de résultats fait apparaître :

- Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, un résultat d'exploitation négatif établi à 840 166 € (contre 325 546 € en 2020). Il est à noter que l'exploitation supporte une dotation aux provisions de 370 k€ liée à des activités d'entrepreneurs salariés dont la trésorerie est négative et qui pour certains sont sortis de la coopérative en laissant une ardoise pour certains de plusieurs centaines de milliers d'euros ;
- Les charges financières sont composées pour le quart d'intérêts bancaires à hauteur de 4 k€ et d'une dotation pour dépréciation de créances rattachées à des participations et constituent le résultat financier.
- Les produits exceptionnels (902k€) concernent principalement l'abandon de créances de SmartFR pour un montant de 650
 k€ et les charges exceptionnelles (- 1 157 k€). Les charges exceptionnelles concernent quant à elle les pertes liées aux

financements européens (sur la période 2016-2020) pour lesquelles nous n'avons pu justifier de toutes les pièces lors du contrôle ou pour lesquelles nous n'avons pas atteint pleinement les objectifs. Le montant de ces pertes sur subventions s'élève à 450 k€. Les charges exceptionnelles comprennent également une dotation pour les licenciements économiques de 138 k€ et une dotation aux provisions de 315 k€ relative à une potentialité de perte supplémentaires sur subventions. En conséquence, le résultat exceptionnel est négatif et s'établit à - 255 k€ cette année (contre 69,5 k€ l'année passée)

• En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts, taxes, amortissements, charges financières et charges exceptionnelles, le résultat se solde par un résultat négatif de - 1 104 405 € (contre -264 312 € en 2020).

Recherche et Développement

On note un crédit d'impôt recherche comptabilisé cette année à hauteur de - 10,5 k€ correspondant à une action menée par l'un de nos entrepreneurs salariés en recherche développement sur la période 2018-2019.

Information sur les délais de paiement

	Article D. 441 I1°: Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441 I2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						_						
Nombre de factures concernées						94						964
Montant total des factures concernées TTC		80 693	275 270	10 282	358 860	725 104		20786	563 685	12 543	189 489	786 503
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice πC		3%	11%	0%	14%	29%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC								0%	9%	0%	3%	12%
(B) Factures ex	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées											
Nombre des factures exclues	75											
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de pa	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	t de e utilisés " Délais légaux : 45 jours fin de mois de								" Délais légaux : 45 jours	fin de mois		

Rappel des résultats des cinq derniers exercices

Pour mémoire, les résultats des cinq derniers exercices sont les suivants :

EXERCICE	Total
2020	(264) k€
2019	(295) k€
2018	(262) k€
2017	(147) K€
2016	(211) k€

Modalités de calcul de la contribution coopérative

La contribution coopérative actuelle est de 10% de la marge brute générée par les activités. La marge brute est constituée du chiffre d'affaire auquel sont déduits les achats de matière première ainsi que les sous-traitances. Les nouvelles modalités qui ont été présentées à l'AGO réunie extraordinairement de novembre 2021 et qui seront reposées lors de l'AGOA de 2022 seront de 13% de la marge brute pour une application à compter de l'AGOA.

Actions mises en œuvre pour l'accompagnement des entrepreneurs salariés et budget consacré

L'année 2021 a de nouveau été fortement marqué par le covid, conformément aux recommandation gouvernementales, l'accompagnement collectif a été fortement limité.

La grande majorité de l'accompagnement des entrepreneurs salariés a été consacré à l'accompagnement individuel des entrepreneurs salariés, particulièrement impacté par la situation sanitaire.

Prêts consentis par la société à des tiers

Les prêts consentis par la société à des tiers sont : NÉANT

Succursales – filales – participations – participations croisées

Les prises de participations sont les suivantes :

Société	Montant participation	Commentaire
COOPÉRER POUR	2 295,00 €	Réseau des Coopératives d'Activités et d'Emploi
ENTREPRENDRE	inf 10%	structuré sous la forme d'une Union d'Economie Sociale SA. www.cooperer.coop
COOPÉRER POUR	500 €	Déclinaison locale du réseau Coopérer Pour Entreprendre
ENTREPRENDRE GRAND NORD	20%	Alternative OAE and it altities are a second as a seco
ALTERNA	4 000,00 € 28,61%	Alterna est une CAE associée dédiée aux services aux personnes.
SCI « LES AGACHES D'AMIENS »	10 000,00 € 50%	La participation à cette SCI a permis l'acquisition de nos locaux d'Amiens
INITIATIVES ET CITÉ	15 200,00 €	La participation à la création et à l'animation du cluster initiatives et cité permet à
	23,75%	GrandsEnsemble de mutualiser des services, des compétences et de développer ses affaires. www.initiativesetcite.org
COOPANAME	800 € inf 10%	Coopérative associée au projet Bigre!
OXALIS	960 €	Coopérative associée au projet Bigre!
	inf 10%	
SMARTFR	1 020 € inf 10%	Coopérative associée au projet Bigre!

NB : en jaune les sociétés en cours de dissolution.

Prises de contrôle

NÉANT

Cession d'actifs significatifs

NÉANT

Évolution du sociétariat

Au 31/12/2020 le sociétariat était composé comme suit :

Catégorie	Montant du capital	%	Nb de parts	Droits de vote (nb de personnes)	%
Associé⋅es salarié⋅es	95 130	51 %	3 171	101	95 %
- salarié∙es entrepreneur∙es	46 440	25 %	1 548	85	80 %
- salarié∙es mutualisé∙es (équipe d'appui)	44 010	24 %	1 467	10	9 %
- ancien∙nes salarié∙es	4 680	2 %	156	6	6 %
Associé⋅es non- salarié⋅es	91 380	49 %	3 046	5	5 %
Total	186 510	100,00%	6 217	106	100,00%

Au 31/12/2021, il était composé ainsi :

Catégorie	Montant du capital	%	Nb de parts	Droits de vote (nb de personnes)	%
Associé·es salarié·es	115 290	53%	3 843	106	93%
salarié∙es entrepreneur∙es	41 880	19%	1 396	76	67%
salarié∙es mutualisé∙es (équipe d'appui)	20 940	10%	698	26	23%
ancien·nes salarié·es	52 470	24%	1 749	4	4%
Associé·es non-salarié·es	103 830	47%	3 461	8	7%
Total	219 120	100,00%	7 304	114	100,00%

Rappel des dividendes distribués

Au cours des trois derniers exercices la société n'a pas procédé au versement de dividende.

Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense non déductible fiscalement n'est à déclarer pour cette année.

Activités polluante et à risque

Au regard de la nature de son objet social, la société ne mène aucune activité polluante ou à risque.

Observations du Comité Social et Economique

Le texte des observations présentées par le CSE en application des dispositions de l'article L 432-4 du code du travail ne fait état d'aucune observation particulière à date. Le CSE est en cours de consultation pour avis sur le rapport de gestion.

Contrôle du Commissaire aux Comptes

Le commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévues par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général. Son rapport sur les conventions réglementées sera présenté en assemblée générale. Son mandat de 6 années prend fin lors de l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2021.

Révision coopérative

Dans le cadre de la convention triennale, le réviseur a réalisé une première intervention en 2021 pour lequel un rapport d'étape a été fourni. Les axes se sont portés sur l'accompagnement de la direction et du conseil d'administration à la restructuration. Le réviseur continue ses travaux de révision en 2022

Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultats sous forme des comptes sociaux figurent en annexe.

Affectation du résultat

Le conseil propose d'affecter les pertes de 2021 – 1 104 405 euros en report à nouveau. En conséquence, les reports à nouveau s'élèvent à - 1 179 283 euros

Accord sur les augmentations de capital au-delà de l'engagement de souscription

NEANT

3- Gouvernement d'entreprise

Liste des fonctions et mandats exercés par les dirigeants

Administrateurs-trices	Mandats
Laurent Courouble	Président de Grands Ensemble
Emily Lecourtois	Directrice Générale de Grands Ensemble et SmartFR Présidente de SmartFr Administratrice de l'UR-SCOP
Maya Leclerc	Administratrice de Grands Ensemble Gérante de la SCOP Sociotopie - Administratrice de l'association Les givrés d'orange (Lille) - Administratrice de l'association La locomotive (Hellemmes)

Option choisie pour l'exercice de la Direction Générale

La Loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques) du 15 mai 2001 a instauré un nouveau mode d'organisation de la Société Anonyme à Conseil d'Administration. Ces sociétés peuvent soit conserver la formule du Président Directeur Général, soit dissocier les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 31 mai 2021 a élu Laurent COUROUBLE en qualité de Président et Emily LECOURTOIS en tant que Directrice Générale lors du conseil d'Administration du 03 novembre 2021.

4- Conventions réglementées

Les transactions conclues avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le plan d'allégement de la masse salariale étant validé depuis mai 2022, la troisième phase du plan de relance peut s'opérer en 2022 avec :

- le redéploiement des activités, notamment la formation à travers l'obtention du label Qualiopi (acquis à l'automne 2021)
- la relance des sessions d'information pour les candidats à l'entrée (qui avait été ralenties pendant la période covid avec un impact important sur les entrées)
- la sécurisation des financements publics, notamment régionaux
- la poursuite et le renforcement des partenariats, mutualisations et coopérations avec d'autres CAE et partenaires opérationnels., par exemple à travers la CAE sœur Alterna ou la création d'un site portail commun.
- la ré-organisation de l'équipe permanente sur un mode plus participatif et inclusif pour les entrepreneurs. L'objectif étant d'impliquer d'avantage les entrepreneurs dans les actions de la coopérative en binôme avec les permanents.
- la poursuite du déploiement de Louty, ainsi que la mise en place d'outils numériques (wiki) permettant une meilleure autonomie des entrepreneur.es salarié.es
- la mise en place du Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé (CESA) et d'une plus juste contribution coopérative (13%) équivalente à ce qui se pratique dans la plupart des CAE.
- Face à la nécessité de restructurer les fonds propres, le conseil d'administration et la direction ont pris à bras le corps les chantiers de restructuration passant notamment par un plan de réduction des charges très important et amorcent les pistes de financements permettant de poursuivre l'activité.

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE REUNIE LE 28 juin 2022 A 14H AU BAZAAR ST SO, 292 rue Camille Guérin à LILLE

Listes des résolutions :

- Ratification des entrées aux sociétariats
- Ratification des sorties au sociétariat
- Approbation des comptes de l'exercice 2021 et quitus à la gérance ;
- Lecture du rapport sur les conventions réglementées
- Situation des capitaux propres
- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- Capital social au 31 décembre 2021 et valeur de la part sociale ;
- Versement d'intérêts sur parts sociales ;
- Indemnités des administrateurs ;
- Entrée et sorties au conseil d'administration
- Mandat des commissaires aux comptes
- Point sur les perspectives d'évolution et de poursuite d'activité;
- Ratification du montant de la contribution coopérative
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.